



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bovins

Question écrite n° 106766

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des éleveurs de bovins. Les procédures de sanction engagées par la Commission européenne face aux pratiques de prix minima, le manque de transparence dans les relations avec les grands distributeurs et les grandes enseignes de centrales d'achats, ainsi que les perspectives dans le cadre de l'OMC sont des points susceptibles de mettre en difficulté la filière et hypothéquer les efforts entrepris par nombre de petits et moyens producteurs vers la qualité. Bien que la France a déjà pris des positions concrètes en ce sens ces dernières années, il lui demande les assurances qu'il peut fournir dans le cadre de son action européenne pour assurer la pérennité économique de la filière bovine des régions françaises.

Texte de la réponse

La production de viande bovine dans l'Union européenne est en repli. En France, elle résiste mieux du fait de la présence d'un cheptel allaitant important qui compte près de la moitié des vaches. Cette spécificité a été défendue dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la politique agricole commune (PAC). En particulier, la France a pu faire le choix d'un couplage maximum des aides, notamment de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), afin de conforter le potentiel de production. De fait, le nombre des vaches allaitantes a légèrement augmenté l'année dernière. La combinaison de ce cadre institutionnel et de condition de marché favorables a permis aux éleveurs d'exprimer leur potentiel de production. Au cours de la négociation de la réforme de la PAC, la France a aussi obtenu le principe de la prise en compte de nouveaux outils pour résoudre et surtout prévenir les crises. En effet, l'agriculture et l'élevage connaissent des crises qui appellent des mesures adaptées afin d'être surmontées sans dommages excessifs pour les opérateurs économiques et les dynamiques territoriales. Le Gouvernement tient très fermement à ce que les travaux se poursuivent car des outils doivent être définis au niveau européen. Dans le cadre des négociations commerciales internationales en cours, le Gouvernement est déterminé à obtenir des mandats de négociation qui préservent les spécificités de l'élevage français. Au niveau national, le Gouvernement s'attache à conforter les initiatives des éleveurs pour moderniser leurs outils de production. Ainsi, le plan de modernisation des bâtiments d'élevage permet de soutenir efficacement les investissements productifs en exploitation. En outre, il contribue à maintenir l'activité sur le territoire, à assurer l'approvisionnement des filières et à fournir les produits attendus par les consommateurs. Ce plan est partie intégrante du plan de développement rural national et, à ce titre, bénéficie d'un cofinancement de l'Union européenne. Il sera poursuivi dans la nouvelle programmation du développement rural à partir de 2007 car il s'agit d'un levier puissant pour appuyer les éleveurs au plan économique et promouvoir des conditions de travail plus favorables. Par ailleurs, l'amélioration de l'organisation économique est l'un des objectifs de la loi d'orientation agricole qui encourage la consolidation des partenariats entre les producteurs et les acteurs en aval des filières. Le décret d'application pour le secteur de l'élevage, dont les dispositions ont été définies en étroite concertation avec les représentants professionnels concernés, sera publié très prochainement. Dans l'esprit de la loi, une aide aux « projets de filières », a été mise en place depuis l'année 2005 pour encourager la production de viande dans le cadre de filières aux débouchés identifiés et dans

lesquelles les éleveurs, les organisations de producteurs et les entreprises d'abattages sont impliqués. Cette mesure vise, notamment, le secteur de l'engraissement et, ainsi, contribue à la production de viande dont notre pays a besoin.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106766

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10479

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12706